



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 37488

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la necessite d'une modification du statut des medecins attaches des hopitaux publics. Le dernier texte reglementant cette categorie de medecins hospitaliers a ete promulgue en 1981. En effet, depuis cette date, les autres categories de praticiens hospitaliers ont obtenu une refonte de leurs statuts. Les ameliorations a apporter a ce statut sont relatives : a l'obtention d'une cinquieme semaine de conges payes annuels, a l'application de la legislation en vigueur relative aux conges de maternite ; a une extension de la couverture sociale en cas de maladie ; a une revalorisation des remunerations, liee a l'activite de ces praticiens ; a une cotisation a la retraite complementaire Ircantec basee sur la totalite des emoluments percus par les attaches. Il lui demande de donner la position du gouvernement sur ces divers points reclames par la profession.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37488

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 968